



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS**

*Service Environnement et Prévention des Risques*

*Immeuble "le Continental"*

*10 rue Claudius Buard CS 40272*

*42014 SAINT ETIENNE Cedex 2*

**ARRÊTÉ N° 446 -DDPP-11  
portant modification**

La préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment son article L. 514-1 ;

**VU** le décret n°2010-369 du 13 avril 2010 portant modification de la nomenclature des installations classées ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°11-74 du 24 octobre 2011 portant délégation de signature à M. Didier PERRE, directeur départemental de la protection des populations ;

**VU** l'arrêté d'autorisation du 4 avril 1996 réglementant les activités exercées par la société TILT AUTO 42 sur le territoire de la commune de SAINT-ETIENNE – 30, rue Jean Allemane ;

**VU** le courrier de l'exploitant du 7 avril 2011 actualisant sa situation administrative au regard des nouvelles rubriques des installations classées ;

**VU** le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 10 novembre 2011, établi au vu des documents transmis par l'exploitant et des modifications de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement introduites par décret n°2010-369 du 13 avril 2010 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de régulariser la situation administrative de l'installation visée ci-dessus ;

**CONSIDERANT** que l'exécution de l'ensemble des mesures précitées suffit à garantir les intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement susvisé ;

**SUR proposition** de Monsieur le Directeur départemental de la protection des populations ,

**ARRETE**

**Article 1** – Le tableau des installations classées de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 1996 est remplacé par le tableau suivant :

Rubriques	Nature des activités	Volumes d'activité	A, D, NC
2712	<p><b>Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage,</b></p> <p><b>La surface étant supérieure à 50 m<sup>2</sup></b></p>		A
2713-1	<p><b>Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712.</b></p> <p><b>La surface étant :</b></p> <p><b>1. Supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup></b></p>	<p><b>Superficie de stockage :</b></p> <p><b>3 000m<sup>2</sup></b></p>	A

**Article 2** – Conformément aux dispositions de l'article L. 514-6 du Code de l'Environnement, la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de LYON. Le délai de recours est de deux mois pour le bénéficiaire et commence à courir du jour de la notification de la présente décision. Il est d'un an pour les tiers à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

**Article 3** – Monsieur le directeur départemental de la protection des populations, Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé de l'inspection des installations classées, Monsieur le maire de SAINT-ETIENNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie restera déposée en mairie, où tout intéressé aura le droit d'en prendre connaissance. Un extrait sera affiché pendant une durée minimale d'un mois à la mairie, il sera dressé procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité.

Fait à Saint-Etienne, le 25 novembre 2011

Pour la Préfète,  
et par délégation  
Le Directeur Départemental  
de la Protection des Populations

Didier PERRE

**Copie adressée à :**

- Monsieur le directeur de la société TILT AUTO 42  
30, rue Jean Allemane  
42100 SAINT-ETIENNE

- Monsieur le maire de SAINT-ETIENNE

- L'Inspection des installations classées, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Unité territoriale de la Loire

- Archives

- Chrono